

**Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation de suppression  
du passage à niveau n°18 de la ligne de chemin de fer Luluque - Tartas  
sur le territoire de la commune de Bégaar**

Par arrêté n°DCPPAT-BAE 2023-674 en date de ce jour, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 19 jours, est prescrite du **lundi 11 décembre 2023 à 09h00** au **vendredi 29 décembre à 17h00**.

Au terme de l'enquête et au regard des conclusions du commissaire-enquêteur le préfet des Landes pourra autoriser par arrêté la suppression du passage à niveau n°18 de la ligne de chemin de fer Luluque - Tartas, sur le territoire de la commune de Bégaar.

Le commissaire enquêteur désigné est monsieur Philippe LAFITTE, géomètre expert ; en cas d'empêchement, une commissaire enquêtrice suppléante a été nommée, madame Amélie CARDINET pouvant ainsi venir en remplacement .

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :  
- sur internet à l'adresse suivante :

<http://www.landés.gouv.fr/enquetes-publiques-r337.html>.

Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : [pref-amenagement@landes.gouv.fr](mailto:pref-amenagement@landes.gouv.fr) en visant la mention « PN18 Bégaar » comme titre du courrier électronique. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné ;

- sur support papier, en mairie de Bégaar, aux jours et heures d'ouverture au public (Les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 09h00 à 12h00, les lundi, mardi, jeudi de 14h00 à 18h00 et le vendredi de 14h00 à 17h00) Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Bégaar, route du bourg - 40400 Bégaar, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

La commune concernée est : **Bégaar**.

**Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Bégaar :  
le vendredi 29 décembre 2023 de 15h00 à 17h00.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Bégaar, en préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'aménagement de l'espace) et sur le site internet de la préfecture des Landes à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le **27 NOV. 2023**

Pour la préfète et par délégation,  
la secrétaire générale

  
Stéphanie MONTEUIL